



Circulaire de transparence du Comité de vérification



Table des matières

Contexte	03
Aperçu des résultats de divulgation de 2022 et 2023 du Comité de vérification	04
Responsabilité du Comité de vérification à l'égard de la qualité de la vérification	06
Honoraires de vérification et indépendance de l'auditeur	09
Composition du Conseil d'administration et du Comité de vérification	10
Conclusion	12
Annexe 1 : Résumé des résultats de divulgation	13
Annexe 2 : Exemples de divulgation efficace sur l'évaluation de la performance de l'entreprise	15
Annexe 3 : Exemple de divulgation efficace sur l'évaluation et la négociation des honoraires de l'auditeur	19
Annexe 4 : Exemple de divulgation efficace sur la composition du Conseil d'administration et du Comité de vérification	21
Annexe 5 : Exemple de pratique exemplaire à l'égard des avantages d'un auditeur de longue date	26



Contexte

Le Centre canadien pour la qualité des audits (CCQA) a analysé les informations fournies par le Comité de vérification dans la circulaire annuelle de la direction sollicitant des procurations (ou la circulaire d'information de la direction) des sociétés de la Toronto Stock Exchange 60 (TSE 60) pour les exercices 2022 et 2023. Le but de cette analyse était de mieux comprendre comment les comités de vérification des plus grandes entreprises canadiennes divulguent la manière dont ils exercent leurs responsabilités de surveillance de la qualité de la vérification et l'étendue des informations à l'égard de leurs processus qu'ils communiquent aux investisseurs. Dans le contexte actuel canadien, cette analyse est particulièrement importante compte tenu de l'activisme récent des mandataires concernant la durée de mandat des auditeurs.

Les comités de vérification tiennent compte de plusieurs facteurs dans leur évaluation lorsqu'ils recommandent la nomination d'un auditeur titulaire, notamment : la performance de l'auditeur; son expérience; ses connaissances spécifiques de l'entreprise; son expertise du secteur; les méthodologies de vérification utilisées; les technologies utilisées dans le processus de vérification; la qualité de la communication et des observations; et les interruptions et les coûts potentiels qu'un changement d'auditeur peut avoir sur l'entreprise.

Nous pensons qu'il soit utile aux investisseurs d'inclure, dans la circulaire de la direction sollicitant des procurations, des divulgations détaillées des informations utiles à la prise de décisions concernant les processus effectués, les facteurs uniques pris en compte par le comité de vérification lors de l'examen de la performance d'un auditeur et la manière dont ces activités mènent au renouvellement du mandat de l'auditeur titulaire ou à un nouvel appel d'offres de vérification.

1. Plages de dates incluses dans l'analyse : les circulaires d'information de l'exercice 2022 traitent des circulaires de la direction déposées entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, et les circulaires d'information de l'exercice 2023 traitent des circulaires de la direction déposés entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024.

Aperçu des résultats de divulgation de 2022 et 2023 du Comité de vérification

Les résultats de 2023 représentent une amélioration par rapport aux documents de procuration de 2022 en ce qui concerne le volume et le niveau de précision des informations fournies par les comités de vérification. Des possibilités d'amélioration continue dans certains domaines, tels que les honoraires de vérification et son lien avec la qualité de l'audit (T5-T8).

Demande d'informations sur les divulgations incluses dans les circulaires de la direction sollicitant des procurations

Évaluation de la qualité de vérification fait par un auditeur externe

- Q1** Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur les considérations du Comité de vérification lors de la nomination ou de la (re)nomination de l'auditeur externe?
- Q2** Y a-t-il une divulgation de la durée du mandat de l'auditeur?
- Q3** Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur la façon dont le Comité de vérification considère la durée du mandat de l'auditeur?
- Q4** Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur l'utilisation des meilleures pratiques réglementaires canadiennes pour l'évaluation du rendement de l'auditeur, comme l'utilisation d'un examen complet tous les cinq ans ou l'utilisation d'une évaluation de l'indicateur de la qualité de la vérification?
- Q5** Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur les honoraires de vérification et son lien avec la qualité de la vérification?
- Q6** Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur la façon dont les services autres que de vérification peuvent avoir une incidence sur l'indépendance?
- Q7** Y a-t-il une déclaration selon laquelle le Comité de vérification est responsable de la négociation des honoraires?
- Q8** Y a-t-il une explication fournie pour une modification des honoraires versés à l'auditeur externe?
- Q9** Est-il indiqué que l'évaluation de l'auditeur externe a lieu au moins une fois par an?
- Q10** Y a-t-il une divulgation d'une discussion sur les exigences à l'égard des rotations obligatoires des associés en vérification?

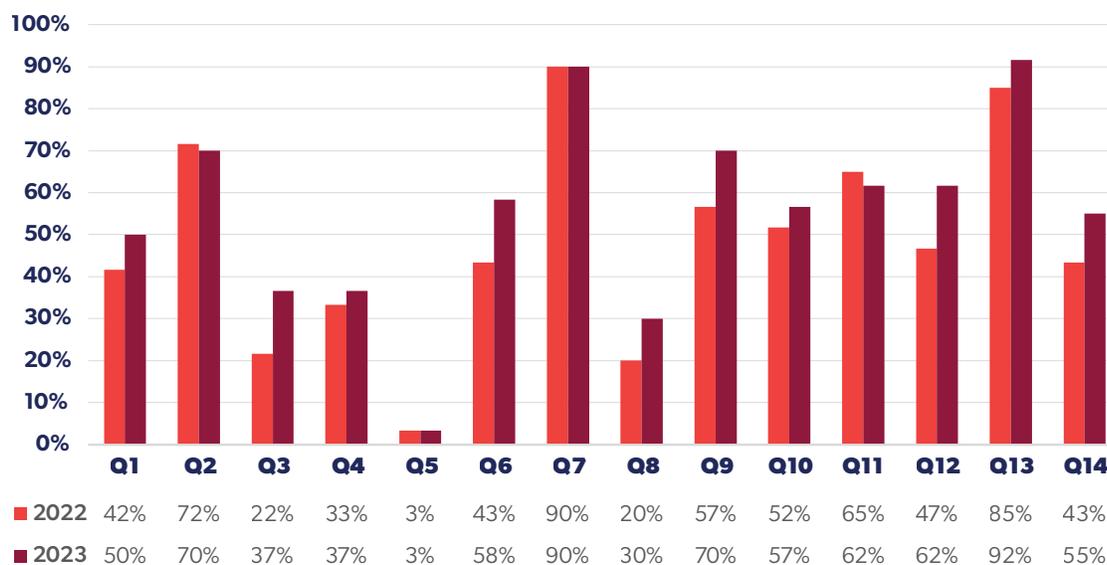
Composition et responsabilités du Comité de vérification

- Q11** Y a-t-il une divulgation que le conseil d'administration compte un expert en cybersécurité?
- Q12** Y a-t-il une divulgation que le Comité de vérification est responsable de la surveillance des risques de cybersécurité?
- Q13** Y a-t-il une divulgation que le conseil d'administration compte un expert en gouvernance écologique et sociale ou en durabilité?
- Q14** Y a-t-il une divulgation que le Comité de vérification est responsable de la surveillance de la gouvernance écologique et sociale?

Nos résultats résumés dans le tableau ci-dessous, et plus en détail à l'**Annexe 1**, montrent que les plus grandes entreprises au Canada ont élargi l'étendue des détails fournis dans leur circulaire de sollicitation de procurations

sur des questions clés telles que le processus d'évaluation des auditeurs et les responsabilités des comités de vérification sur des questions émergentes telles que la gouvernance écologique et sociale et la cybersécurité.

Tendances en matière de divulgation pour les titres du TSX 60 2022 - 2023



/// L'amélioration des informations fournies par les comités de vérification reflète les progrès, mais des informations plus précises et détaillées, au-delà du langage standard, sont essentielles pour permettre aux investisseurs de prendre des décisions éclairées. »

Pour évaluer l'étendue et la qualité des informations fournies par les mandataires, nous avons élaboré une série de questions pour évaluer la qualité et l'étendue des informations fournies par les mandataires pour la TSX 60 en 2023 et 2022. Vous trouverez dans la section suivante de plus amples informations sur les questions que nous avons utilisées pour évaluer les informations fournies et les résultats qui en ont résulté.

Nous croyons qu'il existe encore des opportunités au sein des plus grandes sociétés ouvertes canadiennes pour améliorer la divulgation de leurs comités de vérification

dans les dépôts de procurations, et nous avons donc inclus quelques exemples de divulgation des meilleures pratiques dans les annexes pour examen. Il est important que la divulgation faite par les comités de vérification dans la circulaire ne soit pas des formules générales, vagues ou non adaptées à leur entreprise, à son auditeur ou à ses circonstances précises. Sinon, la divulgation n'aura aucune valeur réelle pour les investisseurs lorsqu'ils évalueront la performance du comité de vérification et pourrait entraîner le recours à des indicateurs simples pour prendre des décisions de vote.

Responsabilité du Comité de vérification à l'égard de la qualité de la vérification

Le comité de vérification et le conseil d'administration sont responsables de la surveillance des états financiers et des autres rapports de l'entreprise. Dans le cadre de ce processus, la surveillance de l'auditeur externe est une responsabilité importante. Une meilleure divulgation par le comité de vérification des activités qu'il effectue pour s'acquitter de ces responsabilités, entre autres, peut donner des résultats positifs en matière de qualité de la vérification.

Il existe une « corrélation positive entre une communication accrue de la surveillance du comité de vérification par le biais des informations fournies dans la déclaration de procuration et une qualité de vérification accrue »². On a également observé que « les investisseurs institutionnels [ont] exprimé leur intérêt à en savoir plus sur certaines questions liées à la surveillance de l'auditeur externe par le comité de vérification, y compris la stratégie de vérification, les discussions entre l'auditeur et le comité de vérification concernant les risques importants identifiés dans les procédures d'évaluation des risques de l'auditeur, et la sensibilisation du comité de vérification à certaines questions pertinentes pour la vérification, telles que les violations importantes des lois [ou] règlements »³. Ce phénomène d'engagement accru avec le comité de vérification sur leurs processus est important pour les investisseurs du marché canadien, en particulier en ce qui concerne la durée de mandat des auditeurs.

Un comité de vérification efficace peut profiter de l'occasion offerte par la circulaire de la direction afin de communiquer aux investisseurs les processus qu'ils ont développés pour exercer leur surveillance sur les auditeurs externes, la façon dont ils utilisent ces processus pour exercer cette surveillance, et la conclusion tirée par les membres du comité de vérification sur la performance de l'auditeur et sur la qualité globale de la vérification de leurs informations financières (Q1).

Une discussion qui aidera les investisseurs à comprendre le processus d'évaluation des auditeurs du comité de vérification concerne les facteurs que prend en compte

le comité de vérification lors du renouvellement du mandat d'un auditeur, y compris la durée de mandat, la rotation des associés, la connaissance du secteur qu'ont les cabinets de vérification et les équipes de vérification, ainsi que l'expérience et les relations de l'entreprise avec l'auditeur. Une autre divulgation efficace dans la circulaire pourrait être de savoir si le comité de vérification met en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance sur l'évaluation du rendement de l'auditeur, y compris la réalisation d'exams complets périodiques au moins tous les cinq ans, ainsi que l'utilisation d'indicateurs de la qualité de la vérification⁴. De nombreuses parties prenantes et autorités de réglementation estiment que la réalisation d'exams complets périodiques par le comité de vérification au moins tous les cinq ans, ainsi que l'utilisation d'indicateurs de la qualité⁵, est l'approche privilégiée pour traiter les menaces de familiarité institutionnelle plutôt que la rotation obligatoire du cabinet ou un processus de nouvel appel d'offres obligatoire (Q4). Le comité de vérification peut utiliser la circulaire annuelle de la direction pour communiquer son engagement pour assurer la qualité de la vérification et une bonne gouvernance d'entreprise.

Bien que les résultats ci-dessous montrent que de nombreuses sociétés de la TSX 60 ont une divulgation très solide concernant leur évaluation de la performance de l'auditeur, il existe encore une possibilité d'amélioration sur le marché, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des meilleures pratiques de gouvernance de la qualité de l'audit.

2. Baromètre de transparence du Comité de vérification 2023 du Center for Audit Quality publié en novembre 2023.

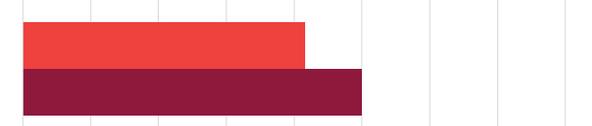
3. Ibid.

4. Veuillez consulter la publication «**Amélioration de la qualité de l'audit : un point de vue canadien - Conclusions et recommandations**» rédigée conjointement par CPA Canada et le CCRC en mai 2013 et appuyée par l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

5. Veuillez vous référer à l'outil développé pour les exams complets périodiques de l'auditeur externe par CPA Canada intitulé « Évaluation complète périodique de l'auditeur externe : Outil d'aide à l'intention des comités d'audit », publié à l'origine en janvier 2014 et mis à jour en septembre 2018.

Déposants du TSX 60 de 2023 et 2022 : évaluation de la qualité de l'audit

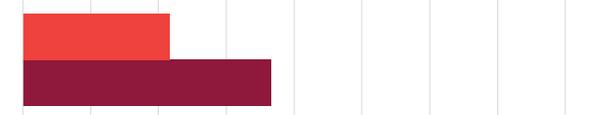
Q1: Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur les considérations du Comité de vérification lors de la nomination ou de la (re)nomination de l'auditeur externe?



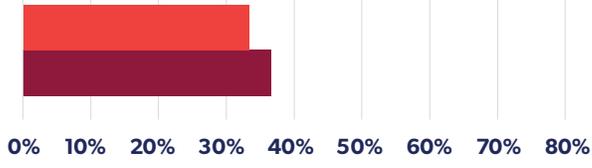
Q2: Y a-t-il une divulgation de la durée du mandat de l'auditeur?



Q3: Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur la façon dont le Comité de vérification considère la durée du mandat de l'auditeur?



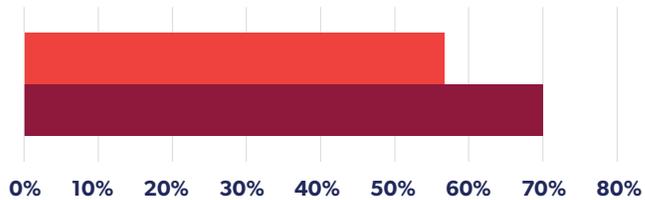
Q4: Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur l'utilisation des meilleures pratiques réglementaires canadiennes pour l'évaluation du rendement de l'auditeur, comme l'utilisation d'un examen complet tous les cinq ans ou l'utilisation d'une évaluation de l'indicateur de la qualité de la vérification?



- Déposants du TSX 60 de 2022
- Déposants du TSX 60 de 2023

Déposants du TSX 60 de 2023 et 2022 : évaluation annuelle de l'auditeur

Q9: Est-il indiqué que l'évaluation de l'auditeur externe a lieu au moins une fois par an?



- Déposants du TSX 60 de 2022
- Déposants du TSX 60 de 2023

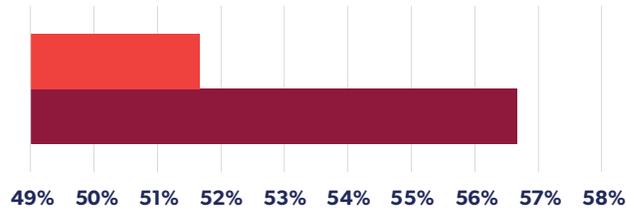
Pour les auditeurs de sociétés ouvertes au Canada, il existe une exigence réglementaire de rotation de l'associé principal de vérification tous les sept ans (cinq ans pour les personnes inscrites à la SEC) avec une période de réflexion de cinq ans, et une exigence de rotation de certains autres

associés sur la vérification tous les sept ans avec une période de réflexion de deux ans. Un associé responsable de l'examen de la qualité est également soumis à une période de rotation et de réflexion obligatoire, qui est la même que celle du responsable de la mission.

Déposants du TSX 60 de 2023 et 2022 : rotation obligatoire des associés

Q10: Y a-t-il une divulgation d'une discussion sur les exigences à l'égard des rotations obligatoires des associés en vérification?

- Déposants du TSX 60 de 2022
- Déposants du TSX 60 de 2023



/// L'amélioration des informations fournies par le comité de vérification démontre un engagement envers la gouvernance et la qualité de la vérification, favorisant la transparence et la confiance des investisseurs. »

Honoraires de vérification et indépendance de l'auditeur

Une opportunité d'amélioration clé que nous avons observée dans les circulaires de la direction examinées concerne la discussion sur les honoraires de vérification approuvés par le comité de vérification et le lien entre ces honoraires, l'indépendance de l'auditeur et la qualité globale de la vérification (Q5, Q6, Q7). Nous pensons que la divulgation peut être améliorée lorsqu'un changement est apporté aux frais de vérification facturés, où l'inflation n'est pas le facteur clé. Nous pensons également que la divulgation peut être améliorée lorsque l'augmentation des frais ne devrait pas se poursuivre, comme les coûts liés à l'activité réglementaire, aux transactions importantes, à la mise en œuvre du système de PRO, aux changements dans l'environnement de contrôle, etc. (Q8).

La divulgation de la manière dont le comité de vérification considère l'indépendance de l'auditeur et la qualité de la vérification lors des négociations sur les honoraires

avec l'auditeur externe, en particulier leur politique sur les services autres que ceux de vérification, peut fournir des informations clés sur la manière dont le comité de vérification interagit avec l'auditeur sur les services rendus. Cela permet également de déterminer si les auditeurs disposent de ressources appropriées ou utilisent des gains d'efficacité expérimentaux et technologiques réalisés pour améliorer les résultats du service et de la qualité de l'audit. Si un comité de vérification fournit des informations supplémentaires sur ce qu'il a pris en compte lors de l'approbation d'une augmentation ou d'une diminution des honoraires de vérification, il fournit des informations sur les facteurs qui ont contribué à la hausse ou à la baisse des honoraires de vérification facturés par l'auditeur et si le comité de vérification envisageait la qualité de la vérification dans cette détermination.

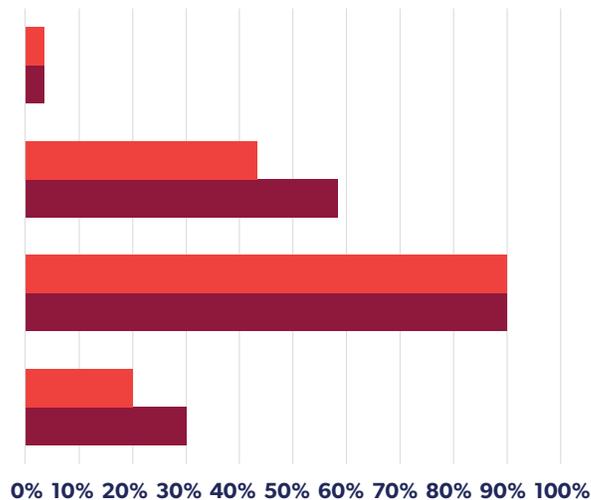
Déposants du TSX 60 de 2023 et 2022 : évaluation et négociation des honoraires de l'auditeur

Q5: Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur les honoraires de vérification et son lien avec la qualité de la vérification?

Q6: Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur la façon dont les services autres que de vérification peuvent avoir une incidence sur l'indépendance?

Q7: Y a-t-il une déclaration selon laquelle le Comité de vérification est responsable de la négociation des honoraires?

Q8: Y a-t-il une explication fournie pour une modification des honoraires versés à l'auditeur externe?



- Déposants du TSX 60 de 2022
- Déposants du TSX 60 de 2023



Composition du Conseil d'administration et du Comité de vérification

Outre les responsabilités traditionnelles de surveillance de l'auditeur externe, de l'information financière et des contrôles internes, les membres du comité de vérification ont de plus en plus dû élargir leurs rôles de gestion des risques à d'autres questions émergentes et exigences légales.

En ce qui concerne les émetteurs canadiens, l'établissement de normes internationales à venir et les nouvelles normes canadiennes proposées en matière de divulgation et d'assurance de la durabilité exigent que les membres du comité se renseignent rapidement sur les risques liés à la durabilité et à la gouvernance tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise. De plus, le gouvernement du Canada a adopté la **Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement**, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Celle-ci exige la production de rapports au niveau de l'entité sur les activités ou les chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants, les mesures prises pour gérer ou remédier à ces risques, et le processus d'évaluation de l'efficacité de ces mesures, pour en nommer quelques-uns⁶. Le projet de loi C-59 : **Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2023** a également été modifié en juin 2024 pour lutter contre les déclarations trompeuses d'avantages environnementaux ou d'écoblanchissement.

La **Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement** ainsi que les modifications au projet de loi C-59 entraîneront d'importantes sanctions pécuniaires et de réputation en cas de violation.

La pression des investisseurs pour divulguer des informations en matière de gouvernance écologique et sociale et d'exigences de conformité législatives et réglementaires supplémentaires tout au long de la chaîne de valeur, qui pourraient entraîner une sanction monétaire importante en cas de violation, exerceront une pression supplémentaire sur la direction et les auditeurs lors de l'évaluation de la nécessité d'une divulgation de la comptabilité d'exercice ou du passif éventuel en cas de non-respect des lois et règlements. Par conséquent, il est essentiel que le comité de vérification développe ou acquière une expertise (Q13 et Q14) dans ces nouvelles exigences réglementaires et législatives. Afin de réduire le risque de préjudice monétaire ou de réputation, les entreprises devront créer une structure de gestion

6. Pollack, Andrew. « Le Canada adopte une loi pour lutter contre l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement ». Norton Rose Fullbright. Publié le 4 mai 2023. Lien : <https://www.nortonrosefulbright.com/fr-ca/centre-du-savoir/publications/cf2ace2e/le-canada-adopte-une-loi-pour-lutter-contre-les-clavages-modernes-dans-les-chaines-dapprovisionnement>

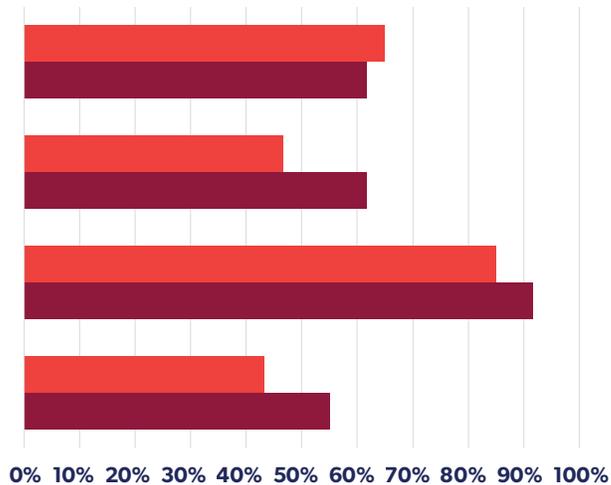
Déposants du TSX 60 de 2023 et 2022 : composition du conseil d'administration et du comité d'audit

Q11: Y a-t-il une divulgation que le conseil d'administration compte un expert en cybersécurité?

Q12: Y a-t-il une divulgation que le Comité de vérification est responsable de la surveillance des risques de cybersécurité?

Q13: Y a-t-il une divulgation que le conseil d'administration compte un expert en gouvernance écologique et sociale ou en durabilité?

Q14: Y a-t-il une divulgation que le Comité de vérification est responsable de la surveillance de la gouvernance écologique et sociale?



■ Déposants du TSX 60 de 2022

■ Déposants du TSX 60 de 2023

des risques appropriée pour résoudre ces problèmes émergents et collaborer avec d'autres parties prenantes. Presque toutes les entités ont veillé à ce que leur conseil d'administration comprenne un administrateur ayant une expertise en « gouvernance écologique et sociale », mais cela ne s'est pas encore traduit par un mandat de surveillance du comité de vérification sur ces questions dans leur circulaire de transparence.

Comme indiqué ci-dessus, un autre thème actuel qui nécessite la présence d'un cadre de gestion des risques solide est la cybersécurité. Les grandes et petites entreprises canadiennes et les sociétés cotées en bourse peuvent être touchées de la même manière par le volume et la sophistication croissante des cyberattaques. Par conséquent, l'expertise, ou, au moins, la familiarité, est recommandée au niveau du conseil d'administration et du comité de vérification pour s'assurer que l'entreprise dispose d'un processus de gestion des risques solide pour protéger l'intégrité des données de l'entreprise (Q11 et Q12).

Bien que la majorité de la TSX 60 ait des administrateurs ayant une expertise en cybersécurité et en sécurité numérique, et qu'ils aient révélé que le comité de vérification a une responsabilité de surveillance sur les questions liées à la cybersécurité, il existe encore une possibilité d'amélioration alors que les cybermenaces s'intensifient, car plus de 40 % des entités n'ont pas fourni cette divulgation.

La divulgation des domaines de compétence des membres du conseil d'administration et du comité de vérification, ainsi que la divulgation détaillée des responsabilités du comité de vérification en ce qui concerne les menaces émergentes, les changements réglementaires et législatifs, tels que la cybersécurité et la gouvernance écologique et sociale, et toute formation associée, constituent une autre occasion de démontrer l'engagement du comité de vérification dans son rôle de surveillance.

Cette divulgation sert également de vitrine pour savoir si le conseil d'administration s'assure de nommer des personnes ayant une expertise dans divers domaines, y compris les enjeux émergents.



Conclusion

Le comité de vérification joue un rôle important et vital sur les marchés de capitaux en s'acquittant de ses responsabilités de surveillance de l'auditeur et de l'information financière produite par la direction. Il est également chargé de s'assurer qu'un processus de gestion des risques est en place pour lutter contre toutes les menaces internes et externes actuelles et émergentes à l'intégrité de l'information financière de l'entreprise. Pour les sociétés cotées à la TSX, le comité de vérification devrait être composé de personnes indépendantes conformément à la réglementation des valeurs mobilières appropriée, qui possèdent des connaissances financières et qui ont non seulement une expérience adéquate dans le secteur dans lequel la société exerce ses activités, mais aussi dans les questions et les menaces émergentes telles que la durabilité et la cybersécurité.

Nous avons observé une augmentation en 2023 par rapport à 2022 de l'étendue et de la qualité des informations divulguées dans l'évaluation de l'auditeur par le comité de vérification et des facteurs que celui-ci prend en compte dans cette évaluation, ainsi que dans la divulgation de l'expertise et des responsabilités du comité de vérification sur les problèmes et les menaces

émergents identifiés. Cependant, il demeure encore une marge de progression quant à la divulgation dans les domaines précédemment identifiés, et en particulier avec la négociation des honoraires de vérification et son lien avec l'indépendance de l'auditeur et la qualité de la vérification. Nous avons également inclus dans les **annexes 2 à 4 des** exemples de divulgation efficace quant à l'évaluation de l'auditeur, de la négociation des honoraires et de la composition et des responsabilités du conseil d'administration et du comité de vérification par un comité de vérification. **L'annexe 5** comprend également un modèle de divulgation des meilleures pratiques pour la façon dont un comité de vérification évalue les attributs positifs et négatifs d'un auditeur de longue date tel que publié par le Center for Audit Quality.

Les circulaires annuelles de la direction qui contiennent une divulgation détaillées et solides fournissent aux investisseurs des informations vitales sur les responsabilités du comité de vérification dans l'exercice de ses fonctions envers les investisseurs et sur les processus qu'il entreprend pour s'assurer qu'il peut remplir son rôle en toute confiance et avec le niveau d'expertise approprié.

Annexe 1 : Résumé des résultats de divulgation

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LES DIVULGATIONS INCLUSES DANS LES CIRCULAIRES DE LA DIRECTION SOLLICITANT DES PROCURATIONS		ANNÉE	TSX 60
Q1	Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur les considérations du Comité de vérification lors de la nomination ou de la (re)nomination de l'auditeur externe?	2023	50 %
		2022	42 %
Q2	Y a-t-il une divulgation de la durée du mandat de l'auditeur?	2023	70 %
		2022	72 %
Q3	Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur la façon dont le Comité de vérification considère la durée du mandat de l'auditeur?	2023	37 %
		2022	22 %
Q4	Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur l'utilisation des meilleures pratiques réglementaires canadiennes pour l'évaluation du rendement de l'auditeur, comme l'utilisation d'un examen complet tous les cinq ans ou l'utilisation d'une évaluation de l'indicateur de la qualité de la vérification?	2023	37 %
		2022	33 %
Q5	Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur les honoraires de vérification et son lien avec la qualité de la vérification?	2023	3 %
		2022	3 %
Q6	Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur la façon dont les services autres que de vérification peuvent avoir une incidence sur l'indépendance?	2023	58 %
		2022	43 %
Q7	Y a-t-il une déclaration selon laquelle le Comité de vérification est responsable de la négociation des honoraires?	2023	90 %
		2022	90 %
Q8	Y a-t-il une explication fournie pour une modification des honoraires versés à l'auditeur externe?	2023	30 %
		2022	20 %
Q9	Est-il indiqué que l'évaluation de l'auditeur externe a lieu au moins une fois par an?	2023	70 %
		2022	57 %
Q10	Y a-t-il une divulgation d'une discussion sur les exigences à l'égard des rotations obligatoires des associés en vérification?	2023	57 %
		2022	52 %



DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LES DIVULGATIONS INCLUSES DANS LES CIRCULAIRES DE LA DIRECTION SOLLICITANT DES PROCURATIONS		ANNÉE	TSX 60
Q11	Y a-t-il une divulgation que le conseil d'administration compte un expert en cybersécurité?	2023	62 %
		2022	65 %
Q12	Y a-t-il une divulgation que le Comité de vérification est responsable de la surveillance des risques de cybersécurité?	2023	62 %
		2022	47 %
Q13	Y a-t-il une divulgation que le conseil d'administration compte un expert en gouvernance écologique et sociale ou en durabilité?	2023	92 %
		2022	85 %
Q14	Y a-t-il une divulgation que le Comité de vérification est responsable de la surveillance de la gouvernance écologique et sociale?	2023	55 %
		2022	43 %

Annexe 2 : Exemples de divulgation efficace sur l'évaluation de la performance de l'entreprise

- Q1** Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur les considérations du Comité de vérification lors de la nomination ou de la (re)nomination de l'auditeur externe?
- Q2** Y a-t-il une divulgation de la durée du mandat de l'auditeur?
- Q3** Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur la façon dont le Comité de vérification considère la durée du mandat de l'auditeur?
- Q4** Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur l'utilisation des meilleures pratiques réglementaires canadiennes pour l'évaluation du rendement de l'auditeur, comme l'utilisation d'un examen complet tous les cinq ans ou l'utilisation d'une évaluation de l'indicateur de la qualité de la vérification?
- Q9** Est-il indiqué que l'évaluation de l'auditeur externe a lieu au moins une fois par an?
- Q10** Y a-t-il une divulgation d'une discussion sur les exigences à l'égard des rotations obligatoires des associés en vérification?

EXEMPLE 1

Source : Metro : Avis d'assemblée générale annuelle des actionnaires 2024 et circulaire de sollicitation de procurations de la direction (en date du 30 janvier 2024)

MANDAT DES AUDITEURS (page 13)

Les auditeurs sont actuellement responsables de la vérification des états financiers consolidés de la Société.

Le comité de vérification soutient fermement les limites au mandat d'importants principaux associés qui participent dans la vérification de la société. Le Comité de vérification a conclu qu'un facteur important à la qualité de la vérification et de l'indépendance de l'auditeur est si les associés cherchent continuellement de nouvelles perspectives. Le comité de vérification surveille activement la durée du mandat des associés impliqués dans la vérification, le plan de leur rotation hors de la vérification et la sélection de leurs remplaçants.

Les partenaires actuels impliqués dans la vérification sont :

- Associé principal responsable de la vérification
- Associé conseil principal
- Associé responsable du contrôle de la qualité
- Associé responsable de la dépréciation et de l'évaluation
- Associé responsable du contrôle fiscal
- Associé responsable de la technologie de l'information

Les associés impliqués au cours d'une année donnée peuvent changer en fonction des besoins et des circonstances d'une vérification précise.

Le mandat moyen de ces partenaires est de cinq (5) ans.

Alors que la gestion active de la rotation des principaux associés impliqués est d'une importance cruciale pour la qualité et l'indépendance de la vérification, le Comité de vérification a déterminé que les actionnaires ne seraient pas mieux servis par des limites arbitraires au mandat des cabinets de vérification. Le comité de vérification ne soutiendrait la rotation du cabinet d'auditeurs, et le remplacement consécutif de tous les associés en une seule année, que si le comité de vérification n'était pas satisfait de la qualité, de la performance ou de l'indépendance des principaux associés lors de la vérification de la société, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

Le Comité de vérification a examiné la qualité du travail effectué par les auditeurs ainsi que leur indépendance, et s'en est déclaré satisfait.

Les auditeurs ont été nommés pour la première fois auditeurs de la société le 27 janvier 1998 et agissent en cette qualité depuis lors. En vertu du **Règlement 52-108 sur la surveillance des vérificateurs**, les vérificateurs sont un cabinet de vérification participant au CCRC qui régit l'indépendance et l'objectivité des vérificateurs externes et assure la surveillance des cabinets comptables qui vérifient les émetteurs assujettis canadiens.

...

Le comité de vérification a conclu qu'il était satisfait de la qualité de la vérification, de l'efficacité et de la qualité des services de vérification externe fournis par les auditeurs pour 2023 et que les auditeurs continuent d'être indépendants de sorte qu'il est dans le meilleur intérêt des actionnaires que les auditeurs continuent d'agir en tant qu'auditeur indépendant de la société.

...

REVUE DE LA QUALITÉ DU TRAVAIL ET DE L'INDEPENDANCE DES AUDITEURS (page 14)

Le Comité de vérification a examiné les qualifications, le rendement et l'indépendance des auditeurs et s'est assuré que les auditeurs sont inscrits auprès du Conseil canadien sur la responsabilité publique en tant que participants conformes. Le Comité de vérification rencontre tous les cadres supérieurs des auditeurs impliqués dans la vérification et surveille activement leur sélection, leur rotation et leurs titres de compétence. L'objectif du Comité de vérification est d'établir un équilibre raisonnable entre la continuité des connaissances pertinentes en matière de vérification et le scepticisme et la diversité accrues que les nouveaux cadres supérieurs apportent à la méthodologie de vérification.

Le Comité de vérification examine chaque année la qualité du travail effectué par les auditeurs ainsi que leur indépendance afin de faire une recommandation éclairée concernant la nomination du cabinet de vérification qui agira en tant qu'auditeur externe de la Société. En 2023, cette évaluation, qui a été discutée avec les auditeurs, s'est axée sur :

- la qualité du plan de vérification annuel et de l'équipe des auditeurs ;
- la profondeur et l'étendue de l'expérience pertinente de la société ouverte et de l'industrie des associés chargés de la mission des auditeurs responsables de la vérification de la société, y compris la profondeur de l'expérience et de l'engagement des associés spécialisés dans des domaines complexes;
- la qualité de l'examen trimestriel, de l'examen de vérification annuel et de l'évaluation des contrôles internes des auditeurs;
- la transparence, la rapidité et la qualité des communications des auditeurs au Comité de vérification et à la direction;
- la démonstration par les auditeurs d'un scepticisme professionnel, tout particulièrement dans son examen des estimations comptables de la société et des domaines impliquant un jugement important de l'auditeur et de la direction;
- la rétroaction de la direction quant à la rapidité et à la qualité du travail des auditeurs;
- les limites des services autres que de vérification et le fait que les auditeurs ne fournissent aucun service autre que des services de vérification, liés à la vérification et au contrôle fiscal, ainsi que le caractère raisonnable des honoraires des auditeurs à cet égard;
- l'équilibre souhaité de l'expérience et de la nouvelle perspective des auditeurs grâce à la rotation obligatoire des associés d'audit et à la rotation périodique des autres membres du personnel de gestion de la vérification. La rotation de l'associé principal responsable de la vérification, de l'associé responsable du contrôle de la qualité et de l'associé conseil principal est requise au moins tous les sept (7) ans en vertu des normes d'indépendance. Pour la société, la dernière rotation de l'associé responsable de la vérification a eu lieu pour la vérification de l'exercice 2018 et la rotation de l'associé responsable du contrôle de la qualité de la mission, au cours de l'exercice 2023. En plus de ces trois (3) partenaires, il y a trois (3) autres partenaires impliqués dans la vérification ayant une expertise spécifique qui apporte une indépendance supplémentaire à l'équipe;
- les rapports des auditeurs décrivant sa conformité avec ses politiques et procédures internes, y compris la présentation des indicateurs de qualité de la vérification au Comité de vérification sur une base semestrielle;
- la confirmation écrite trimestrielle et annuelle des vérificateurs de leur indépendance et de leur objectivité à l'égard de la société, conformément au **Code de déontologie** de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;

- les données externes sur la qualité et la performance de la vérification, y compris les récents rapports du CCRC; et
- la capacité et l'expertise des auditeurs à gérer l'étendue et la complexité des activités de la société, ainsi que leurs connaissances institutionnelles importantes et leur expertise approfondie des politiques et pratiques comptables et des contrôles internes de la société qui améliorent la qualité de la vérification.

Enfin, le Comité de vérification est d'avis que toute préoccupation concernant le mandat des auditeurs est atténuée par un cadre réglementaire externe solide ainsi que par de solides politiques et procédures d'indépendance interne des auditeurs évaluées dans le cadre de l'évaluation annuelle des auditeurs. Les exigences réglementaires au Canada continuent d'exiger la vérification et la rotation des autres partenaires tous les sept (7) ans avec une période de réflexion de cinq (5) ans. Les publications et les recherches récentes du CCRC continuent de soutenir cette pratique plutôt que d'élargir la portée légale pour exiger une rotation périodique des cabinets de vérification. La rotation des associés de vérification réduit le risque de sur-familiarité et d'intérêt personnel et favorise l'objectivité sans imposer de coûts et de perturbations importants à la société. Cela permet également d'examiner l'approche globale de la vérification avec un regard neuf.

EXEMPLE 2

Source : Emera : Avis d'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires et circulaire d'information de la direction (en date du 23 mai 2024)

NOMINATION DES AUDITEURS (page 14) :

Le Comité de vérification a évalué la performance et l'indépendance d'Ernst & Young LLP (« EY ») et le conseil d'administration recommande qu'EY soit reconduit dans ses fonctions de vérificateur de la société et qu'il siège jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

L'indépendance des auditeurs est de la plus haute importance pour le Comité de vérification. Conformément aux meilleures pratiques et à son mandat, le Comité de vérification réévalue chaque année la performance et l'indépendance des auditeurs, avec un examen complet effectué tous les cinq ans. Ces examens sont conformes aux recommandations des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), du Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») et de l'Institut des administrateurs de sociétés. CPA Canada et le CCRC recommandent des examens complets périodiques comme solution de rechange privilégiée à la rotation obligatoire du cabinet ou au nouvel appel d'offres pour répondre à la menace de la familiarité institutionnelle et améliorer la qualité de la vérification.

Pour aider à assurer l'indépendance, le Comité de vérification examine et approuve au préalable tous les services autres que de vérification devant être fournis par EY et a une politique limitant l'embauche par la société d'anciens associés et employés d'EY.

En recommandant la nomination des auditeurs, le Comité de vérification tient compte des avantages et des risques du mandat de l'auditeur, ainsi que des contrôles et des processus en place pour aider à assurer l'indépendance de l'auditeur, tels que les rotations obligatoires des associés. L'associé principal de vérification auprès d'EY fait l'objet d'une rotation au moins tous les cinq ans. L'associé principal de vérification a commencé sa rotation en 2021.

EY est auditeur d'Emera depuis 1998. Cependant, jusqu'en 2018, PricewaterhouseCoopers a été auditeur pour Tampa Electric Company, Peoples Gas System et New Mexico Gas Company, qui représentent ensemble plus de 70 % du total des actifs de la société à la fin de 2023. De plus, jusqu'en 2012, Grant Thornton, s.r.l., a agi à titre de vérificateur pour Nova Scotia Power Incorporated. En 2017, la société a lancé un processus concurrentiel pour les services de vérification externe. Le processus a été supervisé par le Comité de vérification, qui a sélectionné EY comme auditeur pour l'ensemble des activités d'Emera à partir de 2018.

La recommandation de nommer EY en tant qu'auditeur pour 2024 est basée sur un examen complet de la performance d'EY effectué par le Comité de vérification en 2022 et un examen annuel mis à jour par le Comité de vérification en 2023.

EXEMPLE 3**Source : Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada : Circulaire d'information de la direction et avis d'assemblée annuelle des actionnaires de 2024 (en date du 26 avril 2024)****QUALITÉ DE L'AUDIT ET EXAMEN COMPLET DE L'AUDITEUR EXTERNE (page 96)**

Le Comité de vérification, des finances et des risques supervise et surveille les qualifications, l'indépendance et la performance de notre auditeur externe. En 2022, le Comité de vérification, des finances et des risques a effectué un examen complet du vérificateur externe de la CN pour assurer la qualité de la vérification conformément au mandat du Comité. L'examen complet a été préparé conformément aux directives publiées par Comptables professionnels agréés du Canada, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Conseil canadien sur la reddition de comptes.

L'examen traite de la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2021, en soulignant les deux dernières années. L'examen complet était plus large et plus approfondi que l'évaluation annuelle du vérificateur du Comité de vérification, des finances et des risques et était axé sur les facteurs clés suivants touchant la qualité de la vérification :

- l'indépendance, l'objectivité et le scepticisme professionnel de l'auditeur externe;
- la qualité de l'équipe de mission de l'auditeur externe; et
- la qualité des communications et des interactions entre le Comité de vérification, des finances et des risques et l'auditeur externe.

L'examen complet a été dirigé par le président du Comité de vérification, des finances et des risques, avec discussion et examen par le comité complet lors de trois réunions du comité en 2022. Le Comité de vérification, des finances et des risques a engagé le vérificateur interne de la CN pour recueillir des données, mener des entrevues et résumer les conclusions dans le cadre de l'examen complet. Au total, des entrevues ont été menées avec 19 participants, y compris des représentants de la direction du CN, de KPMG LLP et des membres du Comité de vérification, des finances et des risques (y compris deux anciens présidents du comité). Les questions de l'entretien ainsi que les documents et données supplémentaires recueillis étaient tous liés à un cadre d'indicateurs de qualité de la vérification pour faciliter l'examen et la discussion du Comité de vérification, des finances et des risques.

Le Comité de vérification, des finances et des risques a déterminé qu'un élément clé de l'examen complet était de traiter tout risque possible de familiarité institutionnelle résultant du fait que KPMG LLP était le vérificateur externe de la CN depuis 1992. Le Comité de vérification, des finances et des risques a examiné cet élément sous les angles suivants :

- **Exigences et tendances réglementaires** – au Canada et aux États-Unis, l'exigence réglementaire continue d'être la rotation des associés de vérification tous les sept et cinq ans, respectivement, avec une période de réflexion de cinq ans. Les publications et les recherches récentes dans les deux pays continuent de soutenir cette pratique ainsi que l'examen complet périodique du vérificateur externe plutôt que d'élargir la portée légale pour exiger une rotation périodique des cabinets de vérification;
- **Analyse comparative des mandats de vérification** – Dans le cadre des données recueillies en lien avec l'examen complet, le mandat des vérificateurs des 25 principales sociétés cotées à la TSX et des Chemins de fer nord-américains de catégorie I a été examiné. Dans les deux cas, la durée moyenne de la vérification était supérieure à 25 ans.
- **Analyse de la rotation des partenaires de vérification** – le Comité de vérification, des finances et des risques a examiné une analyse détaillée du calendrier de rotation des partenaires, y compris les rotations et les périodes de réflexion pour chacun des partenaires de mission principaux ainsi que tous les autres partenaires de vérification affectés à la vérification de la CN pour confirmer que les calendriers de rotation obligatoires avaient été suivis.

Le Comité de vérification, des finances et des risques a terminé l'examen complet en juillet 2022 et a déterminé qu'il était satisfait de la qualité de la vérification fournie par KPMG LLP. Pour améliorer davantage la qualité de la vérification, le Comité de vérification, des finances et des risques a recommandé les améliorations suivantes au processus :

- À compter de 2022, le montant des services autres que de vérification fournis à la CN par KPMG LLP doit être inférieur à 25 % du total des services fournis. Ce seuil sera examiné chaque année par le Comité de vérification, des finances et des risques dans le cadre de sa surveillance continue.
- Rotation des partenaires de vérification pour inclure des partenaires de bureaux autres que Montréal, même si cela n'est pas requis par les règles, afin d'améliorer davantage l'indépendance des associés de vérification.
- Un examen complet doit être effectué tous les cinq ans avec des évaluations annuelles basées sur les indicateurs de qualité de la vérification après chaque vérification.
- Amélioration de la communication avec les actionnaires et les autres parties prenantes en ce qui concerne la surveillance de l'auditeur externe par le Comité de vérification, des finances et des risques.

Annexe 3 : Exemple de divulgation efficace sur l'évaluation et la négociation des honoraires de l'auditeur

- Q5** Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur les honoraires de vérification et son lien avec la qualité de la vérification?
-
- Q6** Y a-t-il une divulgation liée à une discussion sur la façon dont les services autres que de vérification peuvent avoir une incidence sur l'indépendance?
-
- Q7** Y a-t-il une déclaration selon laquelle le Comité de vérification est responsable de la négociation des honoraires?
-
- Q8** Y a-t-il une explication fournie pour une modification des honoraires versés à l'auditeur externe?
-

EXEMPLE 4

Source : Circulaire de la direction sollicitant des procurations et assemblée générale annuelle de la Banque Scotia (en date du 9 avril 2024)

NOMMER UN AUDITEUR (pages 8 et 9)

...

La banque a mis en place des politiques et des procédures robustes pour évaluer la performance, l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur. Le comité de vérification et d'examen, qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants, supervise et évalue l'auditeur externe. Le comité reconnaît l'importance de maintenir l'indépendance de l'auditeur tout en équilibrant le besoin de continuité des connaissances institutionnelles pour s'assurer que l'auditeur a l'expérience nécessaire pour effectuer efficacement la vérification d'une organisation internationale de taille et de complexité importantes. Lors de l'évaluation de l'indépendance de l'auditeur, le comité prend en compte un certain nombre de facteurs, notamment un examen annuel de la performance et de l'indépendance de l'auditeur externe, la nature et le montant de tout service autre que la vérification, les rotations obligatoires des associés et un examen complet de l'auditeur effectué par la banque.

La banque a mis en place de nombreux processus afin de garantir l'indépendance de l'auditeur :

- **Vérification et examen du Comité d'examen (Performance) :** Le comité de vérification et d'examen effectue une évaluation annuelle complète de la performance de l'auditeur conformément à la Politique sur l'évaluation de l'auditeur externe de la banque avec les contributions de la direction, avant sa recommandation au conseil quant à la nomination proposée de l'auditeur. Le comité examine la qualité de la vérification, la durée du mandat de l'auditeur, le caractère raisonnable des honoraires de vérification et la crédibilité de l'auditeur sur les marchés financiers et auprès des autorités de réglementation.
- **Vérification et examen du Comité d'examen (Indépendance) :** Le comité de vérification et d'examen prend en compte à la fois les normes élevées d'indépendance que la banque utilise dans l'examen des relations avec l'auditeur, ce qui atténue davantage les préoccupations potentielles de familiarité en raison de la durée du mandat de l'auditeur, et l'importance des connaissances institutionnelles de l'auditeur. Le comité tient également compte de la nature et de l'étendue des honoraires de service autres que de vérification lors de l'évaluation de l'indépendance, qui ne représentent que 4,55 % du total des honoraires de l'auditeur en 2023.

...

HONORAIRES DE L'AUDITEUR (page 9)

Le tableau ci-dessous répertorie les services fournis par KPMG et les honoraires que nous leur avons payés pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022. L'augmentation des honoraires de vérification était conforme à l'évolution du marché du travail et également motivée par une augmentation de la portée de certains services. L'augmentation des honoraires associés aux fonds communs de placement est due à une augmentation de la portée des services de vérification, car KPMG n'a vérifié que certains fonds communs de placement au cours de l'exercice 2022 et, au cours de l'exercice 2023, a procédé à la vérification de tous les fonds communs de placement. Le comité de vérification et d'examen peut pré-approuver les services s'ils relèvent du champ d'application des politiques et procédures approuvées par le comité.

millions \$	2023	2022
<p>Services de vérification : Les services de vérification concernent généralement les vérifications légales et l'examen des états financiers, les rapports d'attestation réglementaires requis, ainsi que les services associés aux déclarations d'enregistrement, aux prospectus, aux rapports périodiques et à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières ou à d'autres documents émis dans le cadre d'offres de valeurs mobilières.</p>	33,0	30,4
<p>Services liés à la vérification : Les services liés à la vérification comprennent des services d'attestation spéciaux non directement liés aux états financiers, l'examen des contrôles et des procédures liés aux rapports réglementaires, les vérifications des régimes d'avantages sociaux des employés et la consultation et la formation sur la comptabilité et l'information financière.</p>	1,0	2,6
<p>Services fiscaux en dehors de la portée de la vérification : Les services fiscaux en dehors de la portée de la vérification concernent principalement les procédures de contrôle spécifiées requises par les autorités fiscales locales, l'attestation sur les déclarations de revenus de certaines filiales requises par les autorités fiscales locales et l'examen pour déterminer le respect d'un accord avec les autorités fiscales.</p>	0,4	–
<p>Autres services non liés à la vérification : Les autres services non liés à la vérification concernent principalement l'examen et la traduction des états financiers en anglais dans d'autres langues et d'autres services.</p>	0,9	0,4
Total de la Banque et de ses filiales	35,3	33,4
Fonds commun de placement	3,2	1,2
Total des frais	38,5	34,6

Annexe 4 : Exemple de divulgation efficace sur la composition du Conseil d'administration et du Comité de vérification

- Q11** Y a-t-il une divulgation que le conseil d'administration compte un expert en cybersécurité?

- Q12** Y a-t-il une divulgation que le Comité de vérification est responsable de la surveillance des risques de cybersécurité?

- Q13** Y a-t-il une divulgation que le conseil d'administration compte un expert en gouvernance écologique et sociale ou en durabilité?

- Q14** Y a-t-il une divulgation que le Comité de vérification est responsable de la surveillance de la gouvernance écologique et sociale?

EXEMPLE 5

Source : Circulaire de sollicitation de procurations de la direction Magna 2024 – Assemblée générale annuelle (en date du 9 mai 2024)

COMPÉTENCES ET EXPERTISE DU CANDIDAT (page 24)

Le GNSC cherche à recruter des candidats qui reflètent une diversité de compétences, d'expériences, de perspectives et d'antécédents pertinents pour les activités de Magna. Bien que la combinaison spécifique puisse varier de temps à autre et que des catégories alternatives puissent être envisagées en plus ou à la place de celles indiquées ci-dessous, la matrice des compétences suivante répertorie les types d'expérience généralement recherchés par le GNSC et comprend le classement auto-évalué du niveau d'expérience des candidats pour chaque élément.

	Lisa S. Westlake MBA	Dr Thomas Weber Ph.D.	Matthew Tsien MSc	Dr. Indira V. Samarasekera Ph.D., PEng	William A. Ruh MSc	Mary Lou Maher FCPA, FCA	Robert F. MacLellan CPA, MBA.	Jay K. Kunkel BBA	Seetarama S. Kotagiri MSc	Jan R. Hauser BBA, CPA	Hon. V. Peter Harder, C.P. LLD 2022	Mary S. Chan MSc
Comptabilité/Vérification : expertise technique en matière d'états financiers et de rapports financiers; compréhension des politiques comptables essentiels, des questions techniques relatives à la vérification interne et externe, ainsi que des contrôles internes.	2	3	3	3	2	1	1	2	3	1	2	3



Lisa S. Westlake MBA	3	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
Dr Thomas Weber Ph.D.	1	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
Mathew Tsien MSc	1	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
Dr Indra V. Samarasekera Ph.D., PEng	3	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
William A. Ruh MSc	3	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
Mary Lou Maher FCPA, FCA	3	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
Robert F. Maclellan CPA, MBA.	2	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
Jay K. Kunkel BBA	1	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
Seetarama S. Kotagiri MSc	1	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
Jan R. Hauser BBA, CPA	3	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
Hon. V. Peter Harder, C.P. LLD 2022	3	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3
Mary S. Chan MSc	1	3	3	1	1	2	3	3	3	1	1	3

Automobile : expérience pratique auprès des fabricants ou des fournisseurs d'automobiles; solide compréhension de la dynamique de l'industrie à l'échelle mondiale ou régionale; connaissance de la fabrication automobile/industrielle; ou expérience auprès d'industries manufacturières à forte intensité de capital comparables.

Cybersécurité : la compréhension des problèmes liés aux enjeux numériques, à la gestion des données, à la technologie ou à la cybersécurité auprès de grandes entreprises complexes; ou expérience de la surveillance de la cybersécurité, y compris des cadres de cybersécurité, des stratégies d'atténuation des risques et des contrôles.

Gouvernance écologique et sociale : compréhension approfondie de l'environnement ou du changement climatique, ainsi que des questions sociales, y compris les droits de la personne et la chaîne d'approvisionnement; gouvernance et surveillance; et/ou connaissance générale des exigences réglementaires et des cadres de signalement.

Finance/Conseil financier : rôles de direction en gestion financière ou de conseil financier; expertise liée à la répartition du capital, à la structure du capital ou aux marchés des capitaux.

Gouvernance/Conseil : compréhension approfondie des pratiques et des normes de gouvernance d'entreprise; expérience préalable du conseil; expertise en matière de gestion ou d'engagement des parties prenantes.



	Mary S. Chan MSc	Hon. V. Peter Harder, C.P. LLD 2022	Jan R. Hauser BBA, CPA	Seetarama S. Kotagiri MSc	Jay K. Kunkel BBA	Robert F. Maclellan CPA, MBA.	Mary Lou Maher FCPA, FCA	William A. Ruh MSc	Dr Indra V. Samarasekera PhD, PEng	Mathew Tsien MSc	Dr Thomas Weber Ph.D.	Lisa S. Westlake MBA
Marchés à forte croissance : antécédents de réussite opérationnelle ou autre expérience sur des marchés autres que de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale, tels que la Chine.	1	1	1	1	1	3	3	2	2	1	2	1
Société à grande capitalisation : conseil d'administration, direction ou autre expérience applicable auprès de sociétés dont la capitalisation boursière dépasse 10 milliards de dollars.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Politique juridique/réglementaire/publique : expérience de la surveillance de la conformité juridique et réglementaire ; expérience dans des domaines pertinents de la politique gouvernementale ou publique.	3	1	2	3	1	2	2	2	1	2	3	2
Fusions et acquisitions : expérience au niveau de la direction ou du conseil d'administration en matière de fusions et acquisitions complexes dans différents secteurs ou différentes régions géographiques.	2	3	1	1	1	1	2	2	2	2	2	1
R&D/Innovation/Technologie : expertise et compétences dans le domaine de la technologie et de l'innovation; expérience pratique en matière de transformation et d'avancées technologiques.	1	2	3	1	1	3	3	1	1	1	1	2
Surveillance des risques : expertise pratique en matière de gouvernance des risques, y compris les cadres de gestion des risques de l'entreprise; connaissance et compréhension du suivi et de l'atténuation des risques.	2	1	1	2	2	1	1	1	2	2	1	1



Lisa S. Westlake MBA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Dr Thomas Weber Ph.D.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mathew Tsien MSc	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1
Dr Indra V. Samarasekera Ph.D., PEng	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1
William A. Ruh MSc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mary Lou Maher FCPA, FCA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Robert F. Maclellan CPA, MBA.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Jay K. Kunkel BBA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Seetarama S. Kotagiri MSc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Jan R. Hauser BBA, CPA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Hon. V. Peter Harder, C.P. LLD 2022	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mary S. Chan MSc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Direction exécutive ou supérieure : antécédents démontrés en matière de leadership, de jugement mature, de réussite opérationnelle et de création de valeur dans des organisations complexes ou dans des rôles de plus en plus stimulants.

Élaboration de stratégies : conseil d'administration, haute direction ou autre expérience en matière d'élaboration, d'analyse ou de surveillance de stratégies.

Gestion des talents et rémunération : expérience pratique du développement, de la gestion, de la rémunération et de la motivation des employés.

Légende du classement

- 1 Expertise/expérience substantielles
- 2 Connaissances solides
- 3 Compréhension générale

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (p. 84)

Mandat

Le rôle principal du Comité de vérification est de s'assurer, au nom des actionnaires, que les états financiers de la société sont exacts à tous les égards importants et peuvent être invoqués par les actionnaires. Cela implique nécessairement une surveillance diligente du système de contrôles internes de l'entreprise, des politiques financières et comptables, des vérifications internes et externes, des relations avec les auditeurs indépendants, des stratégies d'atténuation des risques financiers et de l'intégrité de ses divulgations et rapports financiers.

Composition

La charte du comité de vérification exige que le comité soit composé de trois à cinq administrateurs indépendants, dont chacun possède des « connaissances financières » et dont au moins un est un « expert financier », au sens où ces termes sont définis en vertu de la loi applicable. Les membres du Comité de vérification ne peuvent pas siéger aux comités de vérification de plus de trois conseils d'administration de sociétés ouvertes au total.

Le Comité de vérification s'est conformé à ces exigences tout au long de 2023.

...

En nommant les membres du Comité de vérification, le Conseil tient compte de l'expertise pertinente apportée au Comité de vérification par chaque membre, y compris par le biais de la direction financière et de l'expérience de surveillance acquise par chacun d'entre eux dans leurs principales professions ou d'autres conseils auxquels ils siègent.

Réalisations effectués en 2023 et principaux domaines d'intervention

Grâce au travail du Comité de vérification au cours de 2023 et des premiers mois de 2024, le Comité de vérification a rempli toutes les exigences de sa charte, y compris se satisfaire en ce qui concerne l'intégrité des états et des rapports financiers de Magna. Au début de 2023, le Comité de vérification a également supervisé et approuvé des modifications à sa charte qui définissent expressément les responsabilités du Comité de vérification en ce qui concerne la cybersécurité de l'environnement de l'entreprise et de la fabrication, ainsi que la divulgation des états financiers sur les questions de durabilité.

Annexe 5 : Exemple de pratique exemplaire à l'égard des avantages d'un auditeur de longue date⁷

Avantages d'un auditeur de longue date :

Amélioration de la qualité de la vérification : connaissances et expertise institutionnelles plus approfondies, meilleur chevauchement géographique et autres options limitées en raison de la taille, de la complexité et de la géographie de [la société].

Continuité et évitement des coûts de changement : temps de gestion pour familiariser les nouveaux auditeurs, mais aussi par rapport aux centaines de pays qui nécessitent un examen.

Aucune perturbation des flux de travail non liés à la vérification : évite les conflits de contrats de conseil avec d'autres cabinets de vérification qui devraient être modifiés ou résiliés afin de permettre à cet autre cabinet de devenir l'auditeur de l'entreprise.

Frais compétitifs : en raison de l'efficacité et de la familiarité.

Commentaire spécifique à l'auditeur :

- Connaissance, expérience et expertise approfondies de la société institutionnelle et de l'industrie de [Cabinet de vérification]
 - » Compétences professionnelles, expérience et expertise étendues de [Cabinet de vérification] et des principaux membres de l'équipe de mission
 - » La profondeur et l'étendue de la compréhension de [Cabinet de vérification] des (industries de la technologie et des semi-conducteurs), du modèle commercial unique de [la société] (fabricant mondial de dispositifs intégrés et fournisseur de services de fonderie) et des politiques et pratiques comptables complexes
- Durée de service de [Cabinet de vérification]
 - » Effet positif et négatif potentiel sur l'indépendance et l'objectivité
 - » Des plans de vérification plus efficaces et une meilleure qualité et productivité du service de vérification offerts par [cabinet de vérification] en raison d'une plus grande connaissance de l'industrie, des activités, des segments et des politiques et procédures
 - » Les exigences canadiennes actuelles en matière d'indépendance concernant la rotation obligatoire des associés responsables de la vérification et des associées responsables de qualité de la vérification offrent un « nouveau regard » efficace qui atténue les menaces de familiarité de longue date
- Effet de l'embauche d'un nouvel auditeur
 - » Coûts importants, engagements de temps, interruption de la continuité et de la gestion associées à l'embauche et à la formation approfondie d'un nouvel auditeur

7. Veuillez noter que cette section a été tirée de la page 27 du Baromètre de transparence du Comité de vérification 2023 du Center for Audit Quality publié en novembre 2023, avec quelques modifications et ajouts mineurs pour convenir à l'environnement canadien.

À propos du Centre canadien pour la qualité des audits

Le Centre canadien pour la qualité des audits (CCQA) est une société canadienne indépendante à but non lucratif qui se consacre à aider les cabinets d'audit et les experts-comptables canadiens à remplir leur rôle d'intérêt public, ainsi que les investisseurs et autres parties prenantes ayant des questions de politique publique et d'intérêt public. Les membres fondateurs du CCQA sont les sept plus grands cabinets comptables canadiens indépendants inscrits auprès de CPA.

Méthodologie

Nous avons examiné les circulaires de sollicitation de procurations de la direction de la TSX 60 telles que publiées à partir du 1er octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2024. Cet indice comprend la TSX 60 et WSP Global Inc (WSP), car WSP a été ajouté à la TSX 60 en avril 2023, remplaçant Shaw Communications (SJR.B) qui a fusionné avec Rogers Communications (RCI.B) à ce moment-là. À des fins de comparaison, la divulgation de procuration de WSP pour 2022 a été incluse dans l'évaluation de l'année précédente à la place de Shaw Communications, bien qu'elle ne fasse pas encore partie de la TSX 60. Pour présenter nos conclusions, nous avons analysé les divulgations incluses dans le rapport du comité de vérification ou ailleurs dans la circulaire de la direction.